

# Le suivi financier

Le suivi financier doit vous permettre de connaître votre situation financière et de garder une trace de l'historique de vos dépenses et de vos recettes.

**Pour assurer ce suivi, la tenue d'un "journal comptable" est indispensable :**

- Inscrivez toutes vos dépenses et vos recettes dans votre "journal comptable"
- A chaque écriture doit correspondre un justificatif (notification de subvention, facture, remboursement de frais...)
- Numérotez les justificatifs
- Pointez les écritures de votre journal comptable avec celles de votre banque

## Les outils

- \* Modèle de "journal comptable"
- \* Intercalaires d'archivage

## Conseils

- \* Même si elle n'est pas obligatoire pour votre association, la mise en oeuvre d'une comptabilité basée sur l'application du "plan comptable associatif" peut devenir nécessaire pour obtenir une vision plus précise de sa situation financière, notamment dès lors que votre association est employeur
- \* Pour cela, il est nécessaire de détenir certaines compétences. Nous pouvons vous aider dans cette démarche en vous apportant différentes solutions en fonction de vos besoins (soutien personnalisé, formation, mise à disposition d'un comptable par l'intermédiaire d'un groupement d'employeurs)

**CI&RA 66**

Tél : 04 68 66 55 46  
www.cierasso.org

